

LE OUVRIER MÉTALLURGIQUE



organe mensuel

de la fédération française des syndicats professionnels de la métallurgie et parties similaires (C.F.T.C.)

Rédaction-Administration : 5, rue Cadet - PARIS (9^e)

Arrêtons les baisses de salaires !

Il n'y a pas encore bien longtemps, nous apprenons que dans les milieux « D'AFFAIRES », les hommes qui manœuvrent « LES LEVIERS DE COMMANDE » de la FINANCE et de L'ECONOMIE tenaient des propos pour le moins ahurissants.

Certains d'entre eux, confortablement installés à l'abri des privations que les travailleurs subissent, pour la plupart depuis longtemps, déclaraient que « POUR FAIRE REPRENDRE LES AFFAIRES, IL FAUT ENCORE DIMINUER LES SALAIRES. »

Mais, il n'est pas besoin d'attendre l'écho de pareilles paroles, pour constater que des tentatives d'envergure viennent d'être faites au cours de ces derniers mois, tentatives destinées à réduire les prix de revient par une compression des salaires.

Les moyens varient suivant les entreprises, mais dans l'ensemble se rejoignent, et il n'est pas rare de voir concurremment employer : les diminutions des taux horaires, la réduction des temps alloués pour l'exécution du travail aux pièces, et l'intensification du chronométrage. Le résultat se traduit fatallement par une réduction du volume des salaires payés.

Nos camarades des forges et acieries du Nord-Est, ceux de Neuves-Maisons, ceux de Saint-Nazaire, pour ne citer que les plus gros centres, pourraient à ce sujet, fournir des précisions intéressantes. Mais leur admirable résistance a dressé, contre les projets patroiaux, une barrière qui a montré qu'il y avait certaines limites qu'il ne fallait pas dépasser.

Il y aurait beaucoup à dire au sujet de ces diminutions. Bornons-nous à signaler, pour aujourd'hui, l'avènement dont font preuve quelques-uns de ces hommes qui imposent de pareilles décisions sans mesurer leurs conséquences.

Pour la plupart d'entre eux, le salaire est resté, seulement, l'un des éléments du prix de revient, ils vont parfois jusqu'à lui reconnaître une valeur sociale, il faut bien que l'ouvrier puisse, au moins manger, même s'il ne mange que chichement, bien peu se sont rendu compte de la valeur économique du salaire.

Il suffit cependant de réfléchir quelques courts instants pour comprendre que, sauf rares exceptions, l'intégralité des salaires payés est remise en circulation par les ouvriers.

Le salaire se transforme alors en objets d'alimentation, vêtements, logement, dépenses diverses. Dans la mesure où l'on réduit les salaires on provoque des restrictions qui, peu à peu, finissent par anéantir le marché et élargissent la crise économique. Que d'exemples nous pourrions citer pour illustrer cela !

Mais voici que, tout de même, des yeux s'ouvrent.

Du côté ouvrier un mouvement général porte les compagnons à sortir de leur isolement et à rejoindre les organisations syndicales professionnelles.

Nos camarades comprennent qu'il est désormais nécessaire de se sentir les coudes pour résister à des mesures qui vont jusqu'à les priver du nécessaire.

Et pour obtenir des garanties indispensables, les métallurgistes demandent, à Saint-Nazaire comme à Saint-Chamond, la signature patronale au bas des accords qui mettent fin aux conflits.

Il faut que, de plus en plus, nous travaillons pour obtenir, en faveur de l'ensemble des métallurgistes des signatures de contrats collectifs de travail.

Du côté patronal où, pendant longtemps l'on a essayé de justifier les baisses de salaires par une diminution du coût de la vie, certains indices permettent de supposer que l'on a constaté la hausse manifeste des prix de détail.

Dans le supplément au journal patronal « L'Usine », du 15 février, le rédacteur de l'article sur la situation générale, après avoir évoqué le nombre croissant des chômeurs, écrit ce qui suit :

« Et, parallèlement, se produit la hausse des prix de détail continue en janvier, après l'augmentation du coût de la vie consta-

tée dans le quatrième trimestre de 1935. C'est donc le renversement de la tendance, la fin de la déflation des prix. Le gouvernement a paru s'y rallier par les atténuations déjà nombreuses aux conséquences des décrets-lois.

ON PEUT EN DEDUIRE QU'IL NE FAUT PLUS GUERRE PENSER A DES REDUCTIONS DE PRIX DE REVIENT. Et pourtant notre décalage avec les industries concurrentes est toujours très grand. »

**

Ainsi, même du côté patronal où pendant longtemps l'on a considéré le taux horaire des salaires sans tenir compte du chômage partiel, certains esprits, mieux avertis que d'autres, se rendent compte de l'impossibilité de penser à de nouvelles réductions de prix de revient — donc à de nouvelles compression de salaires !

Puissent-ils être entendus, lus, compris et suivis, par ceux à qui leurs paroles s'adressent !

Mais n'ayons cependant pas d'illusions, la situation est devenue trop grave pour que l'on puisse espérer revenir, rapidement, à une situation plus normale.

Elle est grave, un chiffre le traduira sans peine, c'est celui du gain de quinzaine d'un de nos camarades du Nord, qui a touché, en tout et pour tout : 180 francs !

Allez donc vivre et faire vivre une famille avec cela !

Un devoir impérieux de vigilance et d'action s'impose à tous les hommes conscients des conséquences d'une pareille situation.

Pour notre part, nous n'y avons pas failli, et chaque fois qu'il a fallu dresser le barrage, les syndicats professionnels de la métallurgie ont pris position et agi comme ils le devaient, dans l'intérêt général des ouvriers.

Nous continuons épaulés par la montée croissante de nos effectifs !

Jean PERES.

Après St Chamond

Procédés singuliers !

Il n'est pas dans nos habitudes de perdre un temps précieux en détails, celles-ci sont le plus souvent stériles, aussi nous n'en abusons pas.

Nous devons toutefois relever les insinuations pernées des dirigeants unitaires de la fédération des métaux contre nos militants, en particulier contre Péres.

Alors que nous avons seulement mis en cause leur doctrine et leurs méthodes, les unitaires ont cru devoir écrire des choses qui ne grandissent pas leurs auteurs et qui, par surcroît, sont préjudiciables à la cause ouvrière.

Voici, entre autres choses, ce que l'on peut lire dans « Le Métallurgiste » (organe de la Fédération unitaire des métaux) de décembre 1935 :

« ... C'est dans une grande victoire à l'actif des métallurgistes de la Loire et de notre fédération unitaire.

« L'unité d'action était réalisée avec les syndicats chrétiens qui disposaient avant la grève d'une certaine influence.

« L'ATTITUDE, PARFOIS EQUIVOQUE, DU MILITANT LE PLUS RESPONSABLE, PERES, A PERMIS A MAINTENIR REPRISES AUX OUVRIERS D'Y VOIR CLAIR, DANS LES TRACTATIONS OFFICIEUSES ET SANS CONTRÔLE AUXQUELLES SE LIVRAIT CE DERNIER. »

Nous faisons juges, de pareils ragots, nos camarades des F.A.M. de Saint-Chamond. Et nous comptons, non seulement sur nos adhérents, mais aussi sur tous les unitaires de bonne foi, en particulier ceux qui participaient aux conversations avec la Direction, pour apprécier comme il convient de telles écrits.

Après cela nous comprenons sans peine l'éloignement des ouvriers sérieux des organisations extrémistes.

Voulez-vous un journal intéressant ? Apportez-y votre collaboration.



Gaston TESSIER

Chevalier de la Légion d'Honneur

C'est pour toute la C.F.T.C. une joie et une fierté que la nomination de Gaston TESSIER, secrétaire général de la C.F.T.C., dans l'ordre de la Légion d'honneur.

Ministre du Travail socialiste, n'a donc pas lieu de nous étonner : elle honore à la fois ceux qui la réclamaient, celui qui l'accorda et celui qui la mérita.

Comité National de la C.F.T.C.

Le Comité National de la C.F.T.C. s'est tenu à Paris le 19 janvier. Il fut particulièrement intéressant de constater l'admirable développement du mouvement syndical dans son ensemble. Mennelet, dans le rapport sur l'activité générale, signala l'effort de propagande accompli depuis quelques mois et ses magnifiques résultats. L'action professionnelle s'est développée, notamment, pour la défense des salaires, pour le respect de la législation sociale, pour la conclusion d'accords professionnels, pour la modification des décrets-lois. D'intéressants résultats ont été obtenus sur ces différents terrains.

Au point de vue de la représentation des syndicats chrétiens dans les organismes professionnels, un notable progrès a été enregistré récemment, en particulier à l'occasion des élections prud'homales qui ont vu le succès de 102 candidats de la C.F.T.C. sur les 242 qui étaient présentés. Nous avons ainsi gagné 42 sièges, 24 dans les catégories du commerce et 18 dans les catégories de l'industrie. Le nombre de nos conseillers prud'hommes se trouve ainsi porté à 210.

En terminant, Mennelet constate que l'« unité » réalisée entre les organisations de la C.G.T. et de la C.G.T.U. loin d'avoir uni à notre propagande, semble, au contraire, être à la base de nos nouveaux progrès.

SYNDIQUEZ-VOUS

Si vous avez une difficulté, Si vous êtes embarrassés, Si vous avez besoin d'un renseignement quelconque

Adressez-vous à VOTRE SYNDICAT

Toute politique économique qui présenterait restaurer, dans ce pays, la prospérité sur la misère des travailleurs, serait un défi.

P.-E. FLANDIN.

UNE INITIATIVE NÉCESSAIRE

Le Plan de la C.F.T.C.

par J. ZIRNHOLD

Notre plan a enfin paru et déjà la plupart des militants de la C.F.T.C. ont pu en prendre connaissance en lisant la brochure que nous lui avons consacrée.

Déjà même, nous avons eu l'écho de quelques critiques et nous croyons nécessaire de placer notre plan dans son cadre, afin qu'on sache bien ce que nous avons voulu qu'il soit, et qu'on ne lui demande pas autre chose que ce que nous avons voulu y mettre.

Et d'abord notre plan n'a pas la prétention de guérir tous les maux de l'humanité souffrante, mais d'indiquer seulement les remèdes que nous paraît comporter la situation économique et sociale actuelle.

Les questions de politique générale, intérieure ou extérieure, ne sont pas du ressort de la C.F.T.C. et elle n'entend prendre, à cet égard, aucune responsabilité.

D'autre part, la C.F.T.C. a nettement marqué la différence qu'elle était obligée de faire entre les questions de son ressort dont la réalisation pouvait être considérée comme immédiate ou prochaine — parce que l'influence et les possibilités de l'organisation professionnelle, telle qu'elle est actuellement constituée, rendent cette réalisation possible — et la poursuite de buts plus larges, mais aussi plus complexes et plus lointains.

La C.F.T.C. croit d'ailleurs que, lorsque l'application légale de son programme immédiat : minimum de salaires, réduction des heures de travail, assurance-chômage, organisation du logis et des loisirs, conventions collectives et commissions mixtes obligatoires, statut syndical et statut des fonctionnaires, statuts du Conseil national économique et du Conseil supérieur du Travail, sera chose faite, il sera plus facile de parler de l'organisation définitive de la profession et de l'économie, et du régime nouveau du capital.

Car de quelle manière donner au travailleur une pleine conscience de lui-même et de ses devoirs, s'il n'a pas les moyens matériels d'accueillir, grâce à une indépendance plus grande et à une libération des sujétions matérielles et morales qui l'entraînent actuellement, la possibilité de se préparer aux responsabilités de dirigeant que lui imposeront les prérogatives nouvelles qu'on lui laisse exercer.

Que ces prérogatives justifiées lui soient données demain, qu'en fera-t-il face à l'individu droit de priorité sur la cellule sociale : la famille, et qui méconnaît les exigences de la personnalité humaine du travailleur et les droits qui en découlent, et qui ne voit de possibilité d'avoir raison que dans la force.

Et c'est pourquoi la C.F.T.C. a tenu à rappeler que ce qui doit dominer les solutions économiques et sociales, tant dans la détermination des conditions du travail que dans la répartition des résultats de la production, c'est la charge incompressible et intangible des besoins matériels, intellectuels et moraux de la famille et le respect de la personnalité humaine du travailleur, à la fois âme et corps.

Et c'est pourquoi aussi la C.F.T.C., sachant bien que tout est relativement ici-bas, ne voit d'autre possibilité de maintenir l'équilibre entre les exigences matérielles de la production et les exigences physiques de l'homme et de la famille, que de maintenir le syndicat libre, organisme de défense et de protection des justes droits humains, dans la profession et l'économie organisées.

Tout cela n'est pas nouveau, dit-on. C'est possible.

Mais, ce qui est nouveau, c'est d'entendre le syndicalisme chrétien le dire avec cette netteté, et non pas seulement le dire, mais vouloir le réaliser.

Ce qui fait l'originalité du syndicalisme chrétien et peut-être son mérite, c'est d'avoir transposé, dans les faits, les enseignements de l'encyclique *Rerum Novarum*.

Ce qui est nouveau aujourd'hui et ce qui est, dans la C.F.T.C., l'expression d'une volonté qui ne se lassera pas, c'est de vouloir incorporer, dans l'économie et dans la société, les enseignements de l'encyclique *Quadragesimo Anno*.

Avant le congrès d'unité

La dernière étape avant le congrès qui doit consacrer la reconstruction de la « vieille C.G.T. » a été franchie, le 28 janvier, lors d'un Comité confédéral national extraordinaire.

Conformément à l'accord précédemment intervenu entre les Comités de la C.G.T. et de la C.G.T.U., cette assemblée avait pour mission de désigner les organismes provisoires chargés d'assurer le fonctionnement de la C.G.T. jusqu'au moment où l'unité sera un fait accompli, et de fixer la date et l'ordre du jour du congrès général de fusion.

On sait que, depuis plusieurs mois, les organisations correspondantes qui composent les deux C.G.T. : Unions départementales et Fédérations de métiers, se sont efforcées de réaliser leur union et que la plupart d'entre elles y sont parvenues, non sans difficultés partielles car les deux tendances n'ont pas désarmé... Parmi les exceptions les plus importantes sont celles des Fédérations du Bâtiment et de la Métallurgie.

Le Comité extraordinaire du 28 janvier fut donc composé des délégués des organisations fusionnées, à raison d'un par groupement, et des représentants des Fédérations ou Unions de la C.G.T. et de la C.G.T.U. encore existantes. Les membres du Bureau de la C.G.T. et de la C.G.T.U. participèrent également aux travaux du Comité.

Les questions évoquées devant le Comité furent les mêmes qui s'étaient posées aux divers congrès régionaux et professionnels de fusion : Léon Jouhaux, présenta le problème et Racamond lui répondit. Il s'agissait, en premier lieu, de constater la situation matérielle des deux confédérations : fin décembre 1935, la C.G.T. possédait 1.700.000 francs et la C.G.T.U. 468.000 francs. Plus tard, Jouhaux devait indiquer que « la situation des effectifs des deux groupements appelés à fusionner était la suivante au 31 octobre 1935 : C.G.T., timbres payés : 6 millions 200.195 soit, en divisant par 8, 775.000 adhérents ; C.G.T.U., timbres payés : 1.849.073, soit, en procédant comme ci-dessus, 231.222 adhérents ».

Ainsi donc, si les chiffres qui nous avaient été fournis lors du Congrès national de la C.G.T. de 1932 étaient exacts, force nous est de constater que cette organisation, en trois ans, a perdu 225.000 membres et qu'elle ne dépasse qu'à peine, après la fusion, ce chiffre de 1 million de membres dont elle se glorifiait il y a trois ans. Encore pourrions-nous chicaner sur les 775.000 adhérents, car la division par huit du nombre des timbres vendus en dix mois est évidemment arbitraire. Mais, quoi qu'il en soit, nous croirions davantage encore dans les effectifs de la C.G.T. que dans les 231.000 membres de la C.G.T.U. D'après les déclarations de Racamond, le nombre des timbres placés par la C.G.T.U. s'élevait seulement à 2.159.000 pour l'année 1935. En tous cas, les interlocuteurs n'insisteront guère sur ce chapitre délicat : ils n'avaient rien à y gagner... et la cause du syndicalisme en France non plus.

Il convient cependant d'observer que ce sont des difficultés de ce genre qui entravent la réalisation de l'unité dans un certain nombre d'organisations.

Un autre problème retint l'attention du Comité national du 28 janvier : celle de « l'indépendance du mouvement syndical à l'égard de partis politiques », problème qui se pose aussi sous l'aspect du « cumul des mandats syndicaux

et politiques ». Léon Jouhaux constata, avec regret, que la question ne semblait pas encore réglée. En effet, les unitaires — et ils se précisèrent par la voix de Racamond — s'ils paraissaient augmenter l'incompatibilité des fonctions syndicales et des mandats politiques électifs, n'entendaient pas, pour autant, supprimer le cumul des fonctions syndicales et des tâches de dirigeants de partis politiques..

La qualité pris une acuité particulière au moment de la désignation des membres du Bureau confédéral provisoire, chargé de présider aux destinées de la nouvelle C.G.T. jusqu'au congrès de fusion. Les cégétistes réclamaient 6 sièges et en obtinrent 2 aux unitaires ; ces derniers, d'accord sur les 6 postes de la C.G.T., en revendiquaient 3 pour eux. Après une vaste discussion où s'affronteront les deux tendances, les « ex-confédérés » l'emportèrent par 97 voix contre 32 et 1 abstention ; ainsi, deux unitaires seulement entraient au Bureau confédéral provisoire. Monnousseau, prototype du dirigeant politique syndical, était écarté.

A l'issue du débat, la date du congrès fut fixée à la période du 2 au 5 mars ; cette manifestation aura lieu à Toulouse et l'ordre du jour comportera, notamment, la modification des statuts de la C.G.T. et la fixation de l'orientation de l'organisation reconstituée.

Sur ces deux thèmes, les tendances se combattent — à fleurets摩ués, il est vrai — dans la presse socialiste et communiste. La très habile manœuvre de l'Humanité, sur la question des statuts, entraîne même une mise au point du Peuple. Ce dernier, chaque jour, dans un éditorial dont le signataire a changé depuis le Comité du 28 janvier, tente de démontrer, en termes enveloppés, la supériorité de la thèse de la C.G.T. ancienne sur les divers points en litige. Mais les communistes, est-il besoin de le dire, ne céderont en rien...

Dès à présent, on peut prévoir que la C.G.T. reconstituée n'évitera pas l'échec sur lequel la « vieille C.G.T. » avait sombré en 1921 : la constitution dans son sein d'une majorité et d'une minorité correspondant à des parties politiques. C'est bien, au fond, une considération d'ordre politique qui, par le fait des communistes, domine le débat. Ces derniers, en effet, qui ont mis tous leurs espoirs dans le Congrès d'unité, veulent que la C.G.T. adopte le programme du Rassemblement Populaire et il n'est pas douteux que cette thèse trouvera des échos parmi les militants des deux tendances. Cela suffira-t-il pour assurer la prédominance de l'ex-unitaire contre les éléments modérés de la C.G.T., qui désirent sauvegarder l'indépendance de leur mouvement ? Nous ne nous hasarderons pas à formuler un pronostic.

En tous cas, les débats du Congrès de Toulouse méritent d'être suivis avec attention.

Maurice BOULADOUX.

UN BON SYNDIQUÉ

pense à acquitter fidèlement sa cotisation syndicale sans attendre le rappel du Secrétariat ou de sa section !...

SAINT-NAZAIRE

Le conflit de Penhoët

L'Ouvrier Métallurgiste de janvier signalait le conflit naissant à Saint-Nazaire à la suite de la démission du bordereau de salaires par le patron qui manifestait son intention de remanier de fond en comble le texte de la convention annulant du même coup la plupart des garanties dont nous jouissions jusqu'alors.

Il m'est impossible d'entrer ici dans le détail de ce projet dont les principaux paragraphes se résument par :

1° 0 fr. 30 de réduction sur la taxe-horaire des ouvriers et 0,375 sur celle des manœuvres ;

2° une réduction de 7 % des temps alloués pour l'exécution de tous les travaux et la suppression complète de toute participation des manœuvres aux bonus moyens des ateliers.

Soit une diminution prévue de 15 % sur le salaire total de l'ouvrier et de 22 % sur celui du maître.

L'Action engagée

Devant ces menaces, la résistance ouvrière s'organise immédiatement. Une polémique de presse s'engage entre la direction du chantier de Penhoët et le syndicat unifié représenté par son secrétaire Jouvance, auquel nous adressons de notre côté une proposition de cartel, tel qu'il fut réalisé à Nantes au cours de la grève du Bâtiment et dernièrement à Saint-Chamond dans la Métallurgie.

Le syndicat unifié organise une série de réunions de corporations, afin de prendre l'avavis des ouvriers. Nous en profitons pour définir notre position relative au cartel que les dirigeants unifiés repoussent à tout prix, se refusant toujours à poser loyalement la question aux ouvriers qui, à diverses reprises, manifestent clairement leur sympathie pour cette idée ; enfin, les prétentions patronales sont repoussées à l'unanimité.

En commission mixte, les discussions se poursuivent entre M. Coqueret, directeur du chantier de Pentoët et la délégation unifiée. Le

patron revient sur ses premières propositions ; mais, le 1^{er} février, il fait afficher dans les ateliers ses dernières intentions qui entament encore nos salaires dans une proportion variant de 7 à 10 %.

Aussitôt, sur l'ordre des délégués, les ouvriers quittent le travail et, réunis à la Bourse votent la grève à bulletins secrets par 2.048 voix contre 205. C'était net.

Lundi 3 février, les ateliers sont déréservés. A 10 h, réunion au cours de laquelle les grévistes s'organisent et nomment une commission de contrôle chargée de l'organisation matérielle de la grève. Sur notre demande, cette commission est composée d'ouvriers appartenant à diverses organisations.

Mardi, les réunions de Trignac et de Saint-Malo confirment celle de la veille, donnant l'impression d'une volonté calme, raisonnable, unanime chez tous les ouvriers.

Dans la journée, une conversation a lieu entre M. Barthère, sous-préfet, M. Blancho, député-maire et M. Coqueret, qui, le soir même, était rappelé par M. Fould, président du Conseil d'administration.

Mercredi, nouvelle réunion à la Bourse. Les ouvriers en déplacement au Havre, à Brest et à la Ciotat, se déclarent solidaires de leurs camarades et cessent le travail. Nous n'attendions pas moins de nos camarades. D'ailleurs, nos syndiqués au Havre avaient reçu des ordres en ce sens. Nous les félicitons de leur discipline et de la façon dont ils ont représenté le Syndicat Chrétien en cette occasion.

Jeudi 6 février, M. Coqueret reprend ses conversations avec MM. Barthère et Blancho qui, s'entendant de la plus absolue discréction, recevaient ensuite dans la soirée la délégation ouvrière.

Vendredi, les tractations se poursuivent de part et d'autre. A 14 h, 3.000 grévistes réunis dans la cour de la Bourse du Travail prennent connaissance des nouvelles propositions patronales qui maintiennent en particulier l'application à partir du 1^{er} juin du diviseur 1,35 pour

Le bilan des Forges et Aciéries du Nord et de l'Est

Nous empruntons au Nord Social du 29 décembre 1935, le très important article qu'on va lire. Dans la situation actuelle des choses, à un moment où sur tous les fronts se poursuit sous diverses formes une offensive pour la réduction des salaires, des déclarations semblables à celles ci-dessous ne laissent pas d'être inquiétantes. Elles ne surprendront peut-être pas outre mesure, mais elles démontrent une terrible inconscience de la part de certains industriels et elles expliquent, mieux que de longs discours, l'émotion des travailleurs qui, dans un cas précis, ont un peu trop la sensation de faire seuls tous les frais de la crise.

Nous avons eu, au cours de la grève des Forges et Aciéries du Nord et de l'Est, au début de l'année dernière, l'occasion de publier le bilan de cette Société qui se soldait, pour l'exercice 1933-1934, par un bénéfice de 8.931.250 francs du lieu de 6.727.007 francs pour l'exercice 1932-1933, soit une augmentation de 2.204.249 francs. Nous lisons dans « Le Nord Industriel » du 21 décembre 1935, un article sur la situation de cette entreprise et nous relevons ceci :

« Malgré les difficultés actuelles, grâce à une direction savante et énergique, les bénéfices de l'exercice 1934-1935 ont dépassé ceux de l'exercice précédent. »

« La production des divisions (Valenciennes, Louvroy, Hautmont et Montataire) s'est élevée à 296.208 tonnes de fonte et 290.015 tonnes d'acières Thomas et Martin. Ces chiffres sont ressortis, par rapport à l'exercice précédent, une diminution de 63.470 tonnes pour la fonte et 56.661 tonnes pour l'acier. Cette diminution est la conséquence d'une grève de près de deux mois, survenue en janvier et février 1935, à Valenciennes et à Louvroy, à la suite de diverses modifications, reconnues indispensables, apportées à l'organisation et au règlement du travail. »

« L'aciérie Martin, de l'usine d'Hautmont est arrêtée, l'alimentation de cette division est assurée en totalité par Valenciennes et par Louvroy. Les divisions de Jarville, Frouard et Trignac sont demeurées inactives. »

« Commentant les résultats de l'exercice écoulé, M. Alfred Descamps, vice-président du Conseil d'administration de la Société a dit :

« Nous avons eu, pendant l'exercice clos le 30 juin dernier, un événement assez grave, la grève dont vous avez parlé. Le rapport du Conseil d'administration. Cette grève s'est terminée heureusement, mais dans un délai assez long qui a coûté assez cher à la Société. Elle a été provoquée par une situation tout à fait particulière : le salaire payé dans nos établissements plus élevé que celui payé dans les établissements environnants. A cette occasion il faut constater que la direction de nos usines a été extrême-

ment adroite et bienveillante en même temps que très ferme. Je suis heureux de rendre hommage à notre personnel qui a été exposé, très tourmenté, placé dans une situation délicate et de le féliciter devant vous de la façon dont il en est sorti. »

Nous nous excusons de cette longue citation, mais celle-ci est nécessaire pour nous permettre de faire quelques constatations :

« Avec une production réduite, les Forges et Aciéries du Nord et de l'Est ont réalisé des bénéfices supérieurs. Comment l'expliquer, sinon que cela fut obtenu grâce à une rationalisation de plus en plus poussée, d'où des conditions de travail plus pénibles et en importante baisse des baisses de salaires importantes. »

L'administration reconnaît maintenant que la grève a duré près de 2 mois, ce qui est vrai, mais durant celle-ci des communiqués de la Direction, pour tromper les ouvriers et l'opinion publique, ont annoncé la reprise du travail par les grévistes plusieurs semaines avant la fin de la grève.

En ce qui concerne la bienveillance de la Direction, l'on se souvient des moyens de pression employés pendant ce conflit, et les nombreuses victimes encore sans travail sont là pour témoigner. Si elle fut extrêmement adroite ce fut peut-être pour les mises en scène, mais rappelons-nous que les ouvriers n'ont arrêté le travail qu'après avoir tenté vainement de discuter la baisse de salaire avec la Direction, qui a toujours refusé de recevoir leurs mandataires.

M. Descamps termine son discours en déclarant : « Nous devons faire l'impossible pour distribuer le même dividende que l'année dernière ; il est heureux de faire accepter cette proposition par les actionnaires et de féliciter le personnel dirigeant d'avoir su créer la situation où est aujourd'hui notre société. »

Si la situation de la Société est bonne, il n'en est pas de même dans les foyers ouvriers. Comme la majorité des travailleurs, les métallurgistes du Nord-Est ont des salaires insuffisants, une bonne partie de ceux-ci auraient avantage à être chômeurs complets et l'administration fait l'impossible pour conserver le même dividende aux actionnaires !

Sur les billets remis individuellement aux ouvriers leur annonçant une baisse de salaire à partir du 1^{er} décembre 1934, il était indiqué que cette mesure résultait de la crise économique. Nous ne nions pas celle-ci, mais les ouvriers n'en sont aucunement responsables, et c'est commettre une grande injustice de faire subir aux travailleurs seuls, les conséquences de la situation actuelle.

R. BRULANT,
du Syndicat libre de la Métallurgie de Denain et environs.

Naissance de "Syndicalisme"

organe de la Confédération Française
des Travailleurs Chrétiens

Décidément, ce début d'année 1936 est fertile en réalisations : après le plan, voici un organe confédéral mensuel, Syndicalisme. Et ce n'est qu'un commencement ! Il faut y voir le signe évident de l'importance toujours croissante de nos syndicats, de leur besoin d'expansion. Nous sommes dans le sens de la vie : nous tenons le bon bout !

Syndicalisme qui se présente comme un grand journal, est le reflet de l'activité confédérale, sous sa forme de réalisations locales et nationales et sous sa forme doctrinale.

Il y a des problèmes d'ensemble que des organes fédéraux, comme notre Ouvrier Métallurgiste ne peuvent guère traiter pour la bonne raison que ce n'est pas leur rôle. Mais ces problèmes n'en existent pas moins, et ils intéressent l'ensemble des travailleurs. Etre informé de ces problèmes n'est pas un luxe à réservé aux plus courageux, C'EST UNE NÉCESSITÉ. Aux heures très graves que nous vivons, nul n'a le droit d'ignorer les grandes questions qui se posent au monde ouvrier, parce qu'elles ont toujours, plus ou moins directement, des répercussions sur la vie quotidienne de chaque travailleur, répercussions souvent dououreuses. Il faut être informé, savoir à quoi s'en tenir, sous peine d'être mis en état d'infériorité. Comme dit la vieille sagesse des nations : un homme averti en vaut deux !

Or, Syndicalisme a précisément ce rôle de vous avertir, de vous informer de l'activité générale du mouvement ouvrier et des problèmes urgents qui se posent. M. Descamps termine son discours en déclarant : « Nous devons faire l'impossible pour distribuer le même dividende que l'année dernière ; il est heureux de faire accepter cette proposition par les actionnaires et de féliciter le personnel dirigeant d'avoir su créer la situation où est aujourd'hui notre société. »

LE SYNDICAT ! JE N'EN AI JAMAIS EU BESOIN, MOI !

— QUI SAIT SI TU N'EN AURAS PAS BESOIN DEMAIN.

SYNDIQUE-TOI, C'EST TON INTERET !

SI TU N'AS PAS BESOIN DU SYNDICAT, TON CAMARADE EN A BEAUCOUP.

**

SYNDICALISME, 5, rue Cadet, Paris, IX^e

Abonnement, un an Fr. 10

Tarif spécial pour les syndiqués 5

Forges et aciéries du Nord-Est

Les hauts-fourneaux de Trith-Saint-Léger

à bulletin secret l'accord virtuel et le Comité de grève.

Nous croyons que ce vote fut défavorable. Aucun chiffre, si ce n'est celui des votants, 1.600 environ, ne fut donné et le Comité de grève jugeant ce nombre insuffisant invitait les ouvriers à se prononcer à nouveau le lendemain.

Dimanche matin, 9 février, alors que toute la presse annonçait la fin du conflit, cette ultime consultation apparaissait pour le moins tardive. Cette impression regrettale retint encore sans doute bon nombre d'ouvriers qui n'ont pas jugé utile de prendre part à un vote de pure forme.

A Saint-Nazaire et dans les communes environnantes, la majorité des votants se prononçaient pour la reprise du travail par 1.41

La Vie Fédérale et Syndicale

BUREAU FÉDÉRAL du 13 Janvier 1936

Présents : Léonard, Pérès, Botton, Gerstel, Foudrier, Sinjon et Le Bihan.

La correspondance échangée avec : La C.F.T.C., l'Association des Industriels de France contre les accidents du Travail, Lille, Roubaix, Saint-Dizier, Neuves-Maisons, Grandvillars, Montbéliard, Saint-Quentin, Boulogne, Saint-Nazaire, Nantes, Denain, Saint-Omer, Calais, Saint-Lô, Ancerville, Reims, Halluin et Marseillette est examinée.

Pérès met le Bureau au courant des conditions dans lesquelles se sont terminés les conflits de Saint-Dizier et de l'Assas, il signale à l'état latent de Saint-Nazaire et de Grenoble.

Le Bureau approuve les modalités d'un projet d'accord de réciprocité entre le syndicat régional de Denain et la Centrale des Métallurgistes Chrétiens de Belgique.

Des dispositions sont prises en vue du Bureau Fédéral élargi du 18 janvier qui est fixé à 14 heures.

Le numéro de janvier de l'*"Ouvrier Métallurgiste"* paraîtra avec un retard provoqué par la publication du numéro spécial relatant le conflit de Saint-Chamond.

Le Bureau décide de s'attacher la collaboration de Pierre Barbier

pour la rédaction du journal et fixe la rétribution qui lui sera allouée.

Les délégués aux prochaines réunions où la fédération doit être représentée sont désignés.

BUREAU FÉDÉRAL du 10 Février 1936

Etaient présents : Pérès, Gersel, Léonard, Botton, Barbier, Fouquier.

Excusé : Le Bihan, Sinjon.

Lecture est donnée de la correspondance avec Béziers, Saint-Quentin, Nantes, Reims, Neuves-Maisons, Marseille, Maïche, Morbihan, Ornans, Saint-Etienne.

Pérès donne connaissance de la situation d'ensemble dans la région de la vallée du Gier et de la Loire.

Puis il retrace à grands traits le conflit de Saint-Nazaire où les syndicats unifiés de la métallurgie ont refusé la proposition de cartel du syndicat professionnel, le conflit de Brégut, moins important ; celui de Tours (G.G.C.E.M.). Le syndicat a rempli les formalités pour son affiliation ; celle-ci est approuvée par le Bureau.

Des tournées de propagande devront être organisées dans certaines régions où les effectifs se multiplient. Deux tournées sont en projet secteur Maubeuge, Denain et secteur des Ardennes.

propres à réduire les accidents « 50 en 3 semaines » !

William Copin, secrétaire, qui signe cette lettre, termine en exprimant le vœu qu'une conversation s'engage au plus tôt pour examiner les différentes questions en litige.

AISNE

SAINT-QUENTIN

LE « COIN »
DU METALLURGISTE
SAINT-QUENTINOIS

Nos amis trouveront maintenant ici, aussi régulièrement que possible une petite chronique consacrée à notre syndicat, à la situation métallurgique locale et régionale, aux conditions de travail.

Dans ce but, que tous les métallurgistes nous signalent des faits,

Le Bureau.

La défense du Travailleur

Les établissements d'Hennezel et Cardon, après le coup des démissionnaires, ont eu bon de récidiver avec leur chef d'atelier (aimé des ouvriers), au service de la maison depuis plus de 30 ans. Nous ne retracerons pas l'affaire par le détail. N'ont-il pas été question de 15 jours de préavis, puis d'un mois ; mais sentant l'action du syndicat libre de la Métallurgie qui préparait son plan de riposte, les établissements offraient « les 3 mois de préavis d'usage pour un chef d'atelier » ; mais comme nous estimions qu'il y avait renvoi abusif, nous avons demandé des dommages et intérêts importants pour préjudices causés ; par sage diplomatie juridique nous avons jugé bon avec notre conseiller juridique de transiger sur le chiffre de 15 francs en plus des 3 mois complets bien entendu.

Voilà encore un exemple de la nécessité impérieuse du syndicat pour la défense des intérêts professionnels du travailleur. C'est un argument décisif à employer pour convaincre les hésitants.

HIRSON

Le conflit
des Usines de Sougland

Il y a sept à huit semaines, un conflit avait été arrêté à l'amiable par M. le Sous-Prefet de Verrières. Le 2 février sur une nouvelle diminution de salaires dans les ateliers de montage, les ouvriers à l'unanimité ont décidé une grève des bras croisés.

Des délégations tentèrent des démarches sans résultat.

La grève se poursuit. Le 7 février, la direction se refusa à recevoir toute délégation. Le s. c'était le « lock-out ».

Les grévistes ont demandé le bénéfice des fonds de chômage. Les « unitaires » sont alors intervenus dans le conflit et ont obtenu l'autorisation de faire des collectes.

Point de vue patronal

Si l'usine veut vivre elle doit, en raison de la concurrence, réviser ses tarifs et ses méthodes de production. Le travail à la chaîne et le chronométrage sont indispensables si la maison veut garder sa place sur le marché. C'est le marché qui fixe le prix de revient et part les salaires.

Point de vue ouvrier

Quatre diminutions successives ont été appliquées depuis un an.

La dernière, celle de janvier, visait les mouleurs ; prévue de 15 à 25 p. cent, elle fut ramenée à 5 p. cent après quatre jours de grève.

Les jeunes ouvriers de 15 à 17 ans gagnent 6 à 7 fr. par jour.

Des vieux travailleurs qui ont plus de 20 ans de présence, gagnent 11 à 12 fr. Des manœuvres au four de l'émaillerie gagnent 2 fr. de l'heure.

La direction s'est obstinée à ne pas causer.

Le 15 février les lockoutés organisèrent un meeting à l'appel du comité de grève aux mains des unitaires : 1.500 personnes étaient présentes.

Parmi les personnalités : MM. Albert, maire de Saint-Michel ; Hauet, député ; P. Sénard, de la fédération unitaire des métaux ; A. Renard, de l'U.D. unitaire ; R. Brutant, des Syndicats libres de Denain, venu à l'appel de nos organisations de l'Aisne et de l'U.R.

La Municipalité d'Hirson a voté un secours de 5.000 fr. M. Albert rend compte de la démarche auprès du Ministère du Travail.

Les orateurs ouvriers demandent la cohésion des grévistes.

Au moment où nous relatons ces faits, les positions sont restées les mêmes.

Notons que les unitaires dirigent le mouvement, avec prudence et modération d'ailleurs et, il n'y a rien à reprocher ni à leurs expostions, ni à leur tactique.

Ayant appris trop tard le conflit, notre ami R. Brutant s'est donc borné à assurer les lockoutés de la sympathie des Syndicats Libres et proclamé la justesse de leurs revendications.

Nous suivons ce conflit et tiendrons nos lecteurs au courant.

La responsabilité de la marche et de l'évolution de ce conflit incombe aux unitaires et, nous bornerons à le suivre en observateurs.

Pour l'instant, la harangue de notre camarade Brutant nous a acquis des sympathies.

ARDENNES

« La Voix Sociale » des Ardennes, est toujours la fidèle interprète de l'activité de nos camarades. Disons aussi qu'ils ont à cœur de donner tout au moins, pour un bon nombre de sections, la copie qui permet de suivre leur action.

C'est ainsi que nous retrouvons les sections de La Grandville, Haybes, Nouzonville, Sedan, Montherme, qui a organisé une grande réunion, salle de la mairie, avec le dévoué président départemental, Jules Perrin.

A Saint-Menges, un projet de réunions de propagande a été discuté, et nos camarades ajoutent : « on y reviendra car, à Saint-Menges on est tenu comme... des bourgeois ».

Quelquefois l'entêtement a du bon, c'est le cas ici.

MEURTHE-ET-MOSSELLE

NEUVES-MAISONS

Le chômage

Une vive inquiétude s'est emparée de nos amis lorsqu'ils ont appris que des modalités nouvelles étaient envisagées pour la mise à pied des compagnons.

Ils ont immédiatement alerté la Fédération qui est intervenue sans retard près du Ministère du Travail. Une délégation a été reçue le mercredi 20 février par M. le Chef adjoint du Cabinet de M. Frossard.

Des mesures furent envisagées pour que les Pouvoirs Publics aident, comme ils le doivent, ceux de nos camarades qui se trouveront en chômage complet.

FRANCHE-COMTÉ

MONTBÉLIARD

Courbet, dans l'Avenir Montbéliardais, après un inventaire succinct de l'activité syndicale de l'année écoulée, invite nos camarades à assister à leurs Assemblées générales statutaires. L'année 1936 qui s'annonce difficile, dit-il, doit trouver nos camarades de la Loire, qui ont su tenir le mouvement sur le terrain strictement professionnel. Ce fut une belle victoire de nos organisations qui ne peut que desservir la classe ouvrière.

En face des diminutions de salaires, qui ont eu lieu dans des usines métallurgiques de Grenoble, prennent l'engagement de mettre tout en œuvre pour obtenir une rémunération plus équitable des ouvriers.

Considérant l'application dans une usine de Grenoble d'un plan dénommé plan Parker, mettent en garde les ouvriers sur certaines suggestions qu'ils peuvent faire et qui ne sont que du mouchardage.

Les suggestions professionnelles, oui !

Du mouchardage, jamais !

L'énoncé à l'opinion publique l'attitude de certains journaux qui, pour un anticléricalisme vulgaire, déguisen la vérité aux ouvriers, et qui à la suite des grèves de Saint-Chamond ont osé dire que la victoire avait été remportée malgré l'attitude des syndicats professionnels et sans eux.

Engagent tous les métallurgistes à rejoindre les rangs du syndicat professionnel, le seul qui se soit à la remorque d'aucun parti politique. On adhère au siège : 24, rue Nicolas-Chorier où une permanence a lieu pour les métallurges les lundi, mercredi et samedi de chaque semaine, de 17 heures à 19 h. 30.

Du bon travail a été effectué en commun. Après avoir fait le point, les militants se rendent compte que leur travail n'a pas été vain.

Très, très bien, c'est ainsi que l'on prépare un meilleur avenir !

RHONE

LYON

SYNDICAT DE LA METALLURGIE ET PARTIES SIMILAIRES

39, cours Moraud, Lyon (VI^e)

Inauguration

En vue de l'inauguration, nous avons pressenti Monsieur le Maire de Lyon qui a bien voulu accepter en principe, et pour le recevoir dignement, l'U.D. a demandé au Bureau Confédéral d'envoyer un délégué. Nous comptons sur nos camarades pour nous aider à préparer les locaux. Nous vendons d'abord que cette inauguration aura lieu le samedi 29 février, à 18 heures.

Chômage

La crise sévit de plus en plus durement et notre caisse de chômage en souffre. Elle verse actuellement près de 600 francs d'allouations par semaine. Les administrateurs ont demandé de soumettre les nouveaux adhérents à un délai de un an et de réduire la durée de l'allocation à 30 jours.

Devant la cruelle réalité, le conseil s'est vu contraint d'adopter cette modification.

Projet

Dans un but de propagande et d'éducation sociale, le Bureau Syndical a pensé qu'il serait bon de réunir les nouveaux adhérents dans une réunion spéciale qui aurait lieu tous les trois mois. La première aura lieu incessamment. Ce sera une réunion d'amitié où nous convierons quelques militants.

Joseph CHARBONNIER.

ISÈRE

GRENOBLE

Les Syndicats de la Métallurgie et les commissions politiques

Les ouvriers de la métallurgie sont réunis le mardi 31 janvier sous la présidence de Meyer et avec le concours de Bonnet, secrétaire départemental.

Quelques-uns de nos camarades de l'union locale, faisant partie du comité catholique de secours aux chômeurs ont obtenu que nos syndicats chômeurs soient secourus en premier lieu.

Puis il est procédé au contrôle de la liste de nos adhérents. Nous envisageons la perception des cotisations à domicile, mais vu la dispersion de nos camarades, cette tâche paraît trop difficile.

Au théâtre, le 18 janvier, une revue caennaise qui a obtenu un grand succès a été donnée au profit de nos cours professionnels. La troupe théâtrale des Syndicats chrétiens de Caen comprenant plusieurs de nos camarades prépare par ailleurs plusieurs spectacles qu'elle donnera dans la région dans le même but. Nous lui souhaitons plein succès, car le budget des cours professionnels est excessivement lourd à supporter.

Notre camarade Huet, président du Syndicat du bâtiment, nous informe que M. Enouf, marchand de vins, rue Montoir - Poissonnerie, consent des réductions pour les syndiqués, de même Mme Simone, coiffeuse, 52, rue Saint-Jean, fait 10 p. cent de rabais aux femmes de nos camarades, et M. Marie, boucher, rue Neuve-Saint-Jean, fait 5 p. cent tout en livrant à domicile.

au point l'organisation matérielle et administrative provoquée par le nombre croissant des adhésions.

Le projet de règlement définitif des délégués d'atelier a retenu l'attention de nos camarades qui ont sérieusement travaillé à sa rédaction.

Le Congrès Régional de la Métallurgie du Sud-Ouest aura lieu, d'accord avec la Fédération, les 21 et 22 mars, à Saint-Chamond.

MANCHE

CHERBOURG

Notre camarade Gérard Esperet rend compte fidèlement de l'activité du syndicat de la métallurgie. Nous avons la satisfaction de constater la régularité des réunions, le sérieux des questions traitées, le souci des formations des militants par les nombreuses réunions d'études qui sont tenues.

CALVADOS

CAEN

Les camarades de notre syndicat de la métallurgie ont été fort intéressés par les informations que nous transmettons le trésorier venu assister au Conseil national de la C.F.T.C.

Ensuite, notre organe fédéral et professionnel, leur ayant donné de nouvelles possibilités de propagande, ils l'utilisent à bon escient.

La fête de Saint-Eloi, parfaitement organisée, a produit sur les syndicats une très bonne impression, et après avoir trinqué cordialement, tous les présents empêtrant de cette fête le meilleur souvenir.

REUNION DU 12 JANVIER

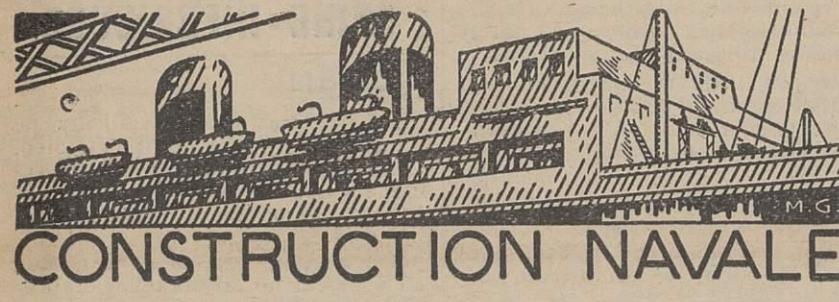
L'union locale de Caen a constitué un comité de propagande dans lequel se trouvent nos camarades Boussin et Lemaitre. Il rédigera des tract, des communiqués de presse ; il donnera cet hiver des conférences éducatives.

Nous avons fait distribuer 200 numéros de « L'Ouvrier Métallurgiste » à la porte de la Société Métallurgique de Normandie. La bonne semence est jetée, nous espérons qu'elle portera des fruits et nous allons faire distribuer 100 numéros de « O.M. » à la cartoucherie.

Quelques-uns de nos camarades de l'union locale, faisant partie du comité catholique de secours aux chômeurs ont obtenu que nos syndicats chômeurs soient secourus en premier lieu.

Puis il est procédé au contrôle de la liste de nos

Les "Métallos" défendent leurs salaires



CONSTRUCTION NAVALE

A BORDEAUX

Autour de la fermeture des Chantiers

Depuis plusieurs générations existait à Bordeaux deux grands chantiers de constructions navales. Après la guerre, un troisième établissement s'est installé sur la rive gauche.

Trois chantiers navals importants, c'était trop pour les possibilités du lieu... Quelques années plus tard, le plus faible, économiquement, était absorbé par son voisin — le dernier venu — les Chantiers du Sud-Ouest, non sans provoquer de nombreux licenciements.

A leur tour, les Chantiers du Sud-Ouest viennent d'être acquis par la Société d'Exploitation des Chantiers de la Gironde, dont les installations sont situées sur la rive opposée.

Le personnel a appris soudain à fin décembre que dans les trois mois qui allaient suivre, son licenciement serait consommé. Déjà, travaux en achèvement, plans et matériaux prennent la direction de l'autre rive...

Onze cents travailleurs environ étaient employés aux Chantiers du Sud-Ouest. Combien seront réénagés par les Chantiers de la Gironde — nous y insistons — ne semblent nullement disposés à exploiter les installations qu'ils viennent d'acquérir... un tout petit nombre.

Tout un quartier ouvrier de la ville va donc connaître une misère accrue.

Le petit commerce, déjà peu florissant en cette période difficile, va ressentir en ces lieux un coup terrible de la disparition d'un établissement qui procurait des moyens d'existence à un grand nombre de ses clients.

Mesure-t-on les conséquences matérielles et morales, de toutes sortes, qui découlent de pareilles mesures ?

La situation tragique qui est faite aux ouvriers des Chantiers du Sud-Ouest, est malheureusement le résultat de tout un régime économique, où l'anarchie de la production a fait naître des entreprises incapables de vivre économiquement et financièrement. Ici, comme trop souvent, ce sont encore les classes laborieuses qui font principalement les frais d'un tel état de fait.

La situation présente est d'autant plus grave qu'elle se rattache à une crise générale des ports qui se dessine depuis plusieurs années. En effet, il est actuellement impossible de sortir d'un système économique qui se boucle presque

uniquement sur les besoins du marché national, c'est ce qu'on appelle d'un mot bien rébarbatif l'autarchie économique. Un exemple emprunté à la crise des constructions navales fera tout de suite saisir toute la complexité du problème.

Le gouvernement russe et le gouvernement polonais ont cherché récemment à placer des bâtiments de guerre en France. Les chantiers français, pour ce genre de bateaux spécialisés, construisent aussi bon marché que n'importe quel autre pays, la question prix et qualité n'était pas en cause. Mais étant donné la situation financière invraisemblable qui règne actuellement dans le monde, ces commandes se montant à 50 millions de francs ne purent être passées à la France, qui ne pouvait se faire payer en nature étant bien entendu, qu'il ne peut être question actuellement de règlements en espèce. Nous sommes revenus au troc le plus primitif : donne-moi des billes, je te donnerai des bonbons ; donne-moi des bateaux de guerre, je te donnerai du blé. C'est ainsi que la commande vient d'être passée ferme à la Hollande, qui avait besoin de blé pour 50 millions de francs.

Cela veut-il dire que les ouvriers n'ont plus qu'à pleurer sur le sort qui leur est fait ? Certes non ! Aussi une action a-t-elle été immédiatement engagée en ce qui concerne les chantiers du Sud-Ouest. Mais une telle action vient après un fait accompli. Si les travailleurs avaient été organisés fortement depuis plusieurs années, peut-être auraient-ils pu alors obtenir un assainissement de leur position et éviter les faits déplorables que nous voyons aujourd'hui surger.

L'ACTION ENGAGÉE

Le personnel des Chantiers du Sud-Ouest a désigné un Comité d'Entente qui s'est aussitôt efforcé de réunir toutes les sympathies et tous les appuis sur lesquels il était en droit de compter.

Il a fait appel notamment aux représentants des divers partis politiques girondins et des trois grandes confédérations syndicales.

Une délégation a été reçue le 29 janvier au Ministère du Travail par M. Frossard :

Cette délégation comprenait non seulement les délégués du personnel, mais également les parlementaires de la Gironde et les secrétaires des Fédérations des métiers : Chevalme (C.G.T.), Croizat (C.G.T.U.) et Péres (C.F.T.C.).

Monsieur Cayrel a présenté la

DANS L'AVIATION DE LA R. P.

Une action revindicative chez Lioré et Olivier

Ce que peuvent nos méthodes

Dans une importante usine d'aviation de la région parisienne, le mécontentement régnait depuis de longues semaines. La direction licenciait ses ouvriers les uns après les autres et ne laissait pas prévoir un réembouchage prochain. Cependant il revenait aux oreilles des compagnons que des commandes importantes avaient été obtenues, et le débauchage apparaissait comme une manœuvre destinée à provoquer une importante baisse des salaires.

Puis ils se mettaient en rapport avec les organisations d'autres tendances afin de revendiquer, au nom de leurs camarades intéressés, leur participation à la conduite du mouvement en préparation.

Toute une série de réunions furent organisées et une entrevue demandée à la Direction. Elle fut suivie de pourparlers entre le chef du personnel et les Délégués des ouvriers de l'usine.

Promesse fut faite de réemboucher les licenciés par priorité avec les mêmes salaires qu'au moment du renvoi et dès que la mise en route des commandes le permettrait. Les temps trop bas allait être amélioré, ce qui entraînerait la réduction des « bons coulés ».

Enfin, des mutations étaient opérées d'un atelier à l'autre avec réduction des taux de salaires de base et par conséquent des salaires réels.

Devant cette situation, il était établi que la Direction agissait en vue de réduire les salaires de ses ouvriers et, ceux-ci, manifestaient leur mécontentement. Les syndicats unitaires en profitraient pour organiser des réunions d'équipes, où les représentants des syndicats rouges préparaient les esprits pour une action revindicative.

C'est alors qu'un des syndiqués chrétiens de cette entreprise aver-

délégation au Ministre du Travail et lui a indiqué la gravité de la situation. Après son exposé, M. Frossard a déclaré que la solution du problème le dépassait, et qu'elle relevait des décisions qui pouvaient être prises par la Direction des Constructions Navales du Ministère de la Marine Marchande ou de la Marine de Guerre. Le Ministre du Travail a suggéré la tenue d'une conférence entre les différents départements ministériels intéressés et sous la présidence d'un délégué du Président du Conseil.

A la demande de la délégation, une démarche fut faite par le Ministère du Travail, près de la Direction des Chantiers pour que celle-ci sursoie aux licenciements envisagés jusqu'après la tenue de la conférence interministérielle prévue.

La délégation doit incessamment reprendre le chemin de la capitale et des ministères.

Tant à Bordeaux qu'à Paris, nous continuerons à appuyer de notre mieux les efforts de nos camarades ouvriers et employés des Chantiers du Sud-Ouest qui défendent leurs moyens de vivre en travaillant.

tissaient son organisation. Les militants ouvriers se mettaient immédiatement en mesure de répondre à l'appel qui leur était lancé et se renseignaient sur les origines et les conséquences possibles de ce mouvement en préparation.

Puis ils se mettaient en rapport avec les organisations d'autres tendances afin de revendiquer, au nom de leurs camarades intéressés, leur participation à la conduite du mouvement envisagé.

Toute une série de réunions furent organisées et une entrevue demandée à la Direction. Elle fut suivie de pourparlers entre le chef du personnel et les Délégués des ouvriers de l'usine.

Promesse fut faite de réemboucher les licenciés par priorité avec les mêmes salaires qu'au moment du renvoi et dès que la mise en route des commandes le permettrait. Les temps trop bas allait être amélioré, ce qui entraînerait la réduction des « bons coulés ».

Les conditions d'hygiène et de sécurité étaient déjà en voie d'amélioration et les mutations se feront désormais sans diminution de salaires. Ajoutons, pour être aussi complets que possible, que les heures supplémentaires allaient être diminuées par le réemploi des ouvriers qualifiés dans les ateliers vi-

sés.

Les pourparlers engagés avaient permis de mettre d'accord les deux parties intéressées. Grâce à la méthode de collaboration qui est la notre, et que les « Unitaires » eurent, dans cette circonstance, la sagesse d'accepter, un conflit était évité.

Voilà qui démontre péremptoirement que notre doctrine n'a rien à craindre de l'épreuve des faits et qu'il faut appeler de tous nos vœux le jour où nos méthodes acceptées par tous verront s'élever entre tous les producteurs, de toutes les professions, les « Commissions Mixtes Permanent », qui seules apportent la vraie solution à tous les conflits du travail.

J. HESTAIT.

Camarade,
En cas de conflit professionnel dans ta maison : n'oublie pas de prévenir immédiatement ton Syndicat.

IMPRIMERIE COOPÉRATIVE
16, rue Saint-Siméon, Bordeaux

Le Gérant : SINJON.

craignait pas de déclarer que les partisans du libéralisme intégral conduisaient le peuple à la misère et le Pays au désespoir.

Chacun tire à hue et à dia, croyant s'en sortir par ses propres moyens et l'on tombe plus bas qu'avant, c'est bien à la misère et au désespoir que nous conduit le libéralisme.

• • •

Petit exemple troublant

Nous relevons dans le *Nord Industriel*, sous la plume de M. Olivier, président de la Fédération des Syndicats de la Métallurgie Transformatrice et Président du Syndicat des fondeurs de France, ce petit fait amusant et qui montre bien, hélas ! que certains ne trouvent pas que désavantages à la situation présente. Mais écoutez M. Olivier :

« Au Congrès de la Chambre de Commerce Internationale, nous avons entendu M. Louis Marlio, Président du Cartel Européen de l'Aluminium, s'élever suivant son habitude, contre les Ententes industrielles, mais nous ne pouvons retenir son opinion car il nous la bâille belle, lui qui se trouve non seulement dans une industrie abîmée », mais retranché dans un formidable cartel international, dans une énorme Tour d'Ivoire, où il n'entend pas nos plaintes et où il ne voit pas nos misères : « Faites ce que je dis et non ce que je fais. » Devise d'égoïsme bien commode quand on est surabondant.

Un industriel de Roubaix ne

La rationalisation en U.R.S.S.

Au cours de leurs réunions, dans leurs cahiers de revendications, les syndicalistes unitaires s'opposent avec force à toute tentative de rationalisation, comme à la rémunération du travail aux pièces.

Ils ne manquent pas, le cas échéant, de citer comme exemple la situation privilégiée des ouvriers de l'U.R.S.S., « pays sans crise et sans chômage », écrit la Voix du Peuple, organe syndicalo-communiste de la région lyonnaise.

Or, les journaux communistes français, et notamment l'Humanité, viennent de nous apprendre qu'un vaste mouvement se développait en U.R.S.S. : le stakhanovisme.

Le stakhanovisme c'est, dit Staline, un mouvement des ouvriers et des ouvrières qui s'assigne comme but de dépasser les capacités de rendement prévues.

Les esprits étaient préparés depuis longtemps à cette création soviétique. Ainsi, le mouvement a pu être très habilement déclenché sur le nom de Alexeï Stakhanov, ouvrier mineur, lorsque, le 30 août dernier, il réussissait à abattre avec un pic pneumatique 102 tonnes de charbon en six heures, alors que la quantité officielle prévue était de 7 tonnes. Le 19 septembre, il parvenait à 227 tonnes.

Depuis, le Journal de Moscou a annoncé que ce record avait été battu plusieurs fois et que le mouvement s'étendait aux autres industries.

A l'usine d'automobiles de Gorki, l'ajusteur Bousquine fabriqua 1.050 pièces, alors que 675 étaient officiellement prévues.

« VINGT ANS DE COLLABORATION, C'EST UNE GRANDE PREUVE DE LA SOLIDARITE QUI UNIT TOUS LES TRAVAILLEURS D'UNE ŒUVRE COMMUNE ! VOUS SAVEZ COMBIEN NOUS VOUDRIONS MANIFESTER CETTE SOLIDARITE PLUS COMPLÈTE, MAIS NOUS SOMMES OBLIGÉS DANS L'INTERET MÊME DE LA CONTINUITÉ DU TRAVAIL QUE NOUS AVONS REUSSI À ASSURER JUSQU'ICI DANS LA PLUS LARGE MESURE — DE NOUS SUBORDONNER AUX RÈGLES DE L'ECONOMIE ACTUELLE, ET NOUS SOMMES REDUITS À ESPERER QU'UNE ORGANISATION MEILLEURE DU TRAVAIL AVEC PLUS D'HONNETETE, REUSSIRA À AMÉLIORER LE SORT DE CEUX QUI LUTTENT POUR LEUR FOYER, ILS SONT ENCORE LES PLUS HEUREUX PUISQU'ILS FONT LEUR DEVOIR ET ILS ONT LES JOIES DE LA FAMILLE AVEC LA JOIE DU TRAVAIL.

Un beau geste de gratitude patronale

Si rare est en effet, ce geste, qu'il mérite d'être cité en exemple. Certes, nous n'avons nullement l'intention de faire l'apologie de telle ou telle maison, mais de même que nous signalons les abus commis par le patronat, de même nous tenons à faire connaître les gestes inspirés par des sentiments de reconnaissance et d'humanité, c'est pour nous une simple question d'équité et de loyauté.

Plusieurs de nos camarades ayant travaillé vingt années consécutives aux usines « Saurer », à Suresnes, ont reçu, au cours d'un dîner offert par la Direction, un superbe chronomètre dont la dédicace intérieure témoignait de la reconnaissance patronale à l'égard de ces bons ouvriers, souvenir auquel fut joint un billet de mille francs.

Ce joli geste attira l'attention de la section syndicale de Puteaux, C.F.T.C., à laquelle appartient l'un des bénéficiaires. La Direction ayant eu connaissance d'une note de presse parue à ce sujet, écrivit à son signataire :

« VINGT ANS DE COLLABORATION, C'EST UNE GRANDE PREUVE DE LA SOLIDARITE QUI UNIT TOUS LES TRAVAILLEURS D'UNE ŒUVRE COMMUNE ! VOUS SAVEZ COMBIEN NOUS VOUDRIONS MANIFESTER CETTE SOLIDARITE PLUS COMPLÈTE, MAIS NOUS SOMMES OBLIGÉS DANS L'INTERET MÊME DE LA CONTINUITÉ DU TRAVAIL QUE NOUS AVONS REUSSI À ASSURER JUSQU'ICI DANS LA PLUS LARGE MESURE — DE NOUS SUBORDONNER AUX RÈGLES DE L'ECONOMIE ACTUELLE, ET NOUS SOMMES REDUITS À ESPERER QU'UNE ORGANISATION MEILLEURE DU TRAVAIL AVEC PLUS D'HONNETETE, REUSSIRA À AMÉLIORER LE SORT DE CEUX QUI LUTTENT POUR LEUR FOYER, ILS SONT ENCORE LES PLUS HEUREUX PUISQU'ILS FONT LEUR DEVOIR ET ILS ONT LES JOIES DE LA FAMILLE AVEC LA JOIE DU TRAVAIL.

« CROYEZ, CHER MONSIEUR..
» L'ADMINISTRATEUR DELEGE, GUE. »

Dans une époque comme celle que nous vivons, une telle compréhension de la solidarité méritait d'être signalée. Puisse-t-elle être comprise et plus souvent imitée.

L. LEONARD.

breaux, paraît-il, — battre des records?

Les organismes communistes ne nous renseignent pas.

Nous savons seulement que le salaire est payé en fonction du travail fourni — comme en pays capitaliste. Plus tard, dans un degré supérieur de développement, Staline nous dit que les articles de consommation seront distribués à chacun, selon ses besoins d'homme cultivé. Patience!

Pour nous, la production n'est qu'un moyen qui doit permettre à l'homme — par la juste satisfaction de ses besoins — de réaliser sa destinée.

Tout homme de bonne foi, de quelque tendance qu'il soit, doit reconnaître la valeur de cette définition en lisant le plan de la C.F.T.C.

ALEXIS DELORME,
Secrétaire
du Syndicat C.F.T.C.
de Lyon.

mais que ne peuvent plus accepter les industries « exposées » dont les employeurs, les techniciens et les ouvriers créent de la misère et le Pays au désespoir.

• • •

Vers l'organisation professionnelle

Il faut mettre de l'ordre dans la maison. Comment ? C'est ce que nous essaierons de voir peu à peu. En tous cas la poudre maîtresse de l'édifice, la clé de voûte, ne peut être que l'organisation professionnelle.

Les ententes de producteurs, telles qu'on essaie de les organiser peu partout ne sont sans doute pas la perfection des perfections, mais dans le gâchis actuel, si elles nous permettent une première stabilisation au lieu de la course à l'abîme, nous n'avons pas le droit de faire la fine bouche.

Un projet dans l'industrie de la soie a échoué, n'ayant pas obtenu la majorité nécessaire pour sa mise en vigueur, mais il faut signaler qu'une tentative de ce genre est sur le point d'aboutir et d'obtenir vraisemblablement l'application des ententes obligatoires dans la fonderie, si du moins le projet de loi Marchandea a été voté par la Chambre des Députés.

En effet, il ne s'agit pas d'ententes privées, mais d'une véritable politique économique qui se dessine. Nous en reparlerons dans le prochain numéro.

Pierre BARBIER.

Vers l'organisation professionnelle

I. Un peu d'ordre dans la maison